



Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

N° 2023-06

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

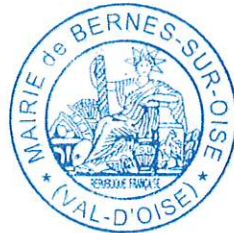
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services-Gamme MILORD, avec Berger Levraut, 64 rue Jean Rostand, 31670 LABEGE, du 15 mai 2023 au 14 mai 2026, soit pour une durée de 36 mois.

- Cession du droit d'utilisation : 6 534 € H.T par an
- Maintenance et formation : 726 € HT par an

Fait à Bernes-sur-Oise, le 1/6/2023

Le Maire,



Olivier ANTY

DATE DE PUBLICATION : 02 JUIN 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.